

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 28 novembre 2023.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 4
Quorum : 15

PRESENTS : M. DEL GRAZIA Marc - Mme DEFRANCE Virginie - M. BECUE Jean-Nicolas - M. CARPENTIER Gilbert - Mme LAMOTTE Diane - M. FREY Max - Mme NAUDIN Viviane - M. BELTRANDO Philippe - Mme MORUZZI-COQUELIN Marie-Christine - Mme VIET Anne-Marie - Mme HOCQUET Marina - M. TARRINI Alain - Mme CALDERONE Brigitte - Mme DALLEST Martine - Mme MICHEL Patricia - M. DIAS Laurent - M. BOSSELUT Cyril - M. CHABAUD Pierre-Yves - Mme DELEAU Virginie - Mme FOURNIER Marie-Thérèse - M. ENSARGUEX Patrice.

Secrétaire de séance :
Virginie DELEAU

PROCURATIONS : Mme MINUTOLO Marjorie à Mme DEFRANCE Virginie - M. VANDEVOIR Marc à M. CARPENTIER Gilbert - M. COQUILLAT Ludovic à Mme DELEAU Virginie - Mme COSTIOU Pascale à M. ENSARGUEX Patrice.

Pour : 25
Contre : 0

ABSENTS (Excusés) : Mme DOMANICO Evelyne - M. PIGNOL Claude - Mme BONTOUX Jocelyne - M. ORGEAS Jérôme.

Abstentions : 0

N° DELIB_51_2023

**Objet : Adoption du règlement intérieur du Comité Social
Territorial de la ville de Roquefort-La Bédoule.**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'un règlement intérieur doit être établi suite à la création au 1er janvier 2023, du Comité Social Territorial (CST), nouvelle instance unique issue de la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des lois et règlements, les conditions de fonctionnement du Comité Social Territorial (CST) conformément aux dispositions du titre IV du décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n°2019-828 du 06 août 2019 qui institue le Comité Social Territorial, nouvelle instance unique issue de la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

VU la délibération du conseil municipal du 7 juillet 2022, fixant la composition du comité social territorial, le nombre de représentants du personnel au comité social territorial (CST) et décidant du recueil de l'avis des représentants de la collectivité ;

VU l'arrêté de composition du Comité Social Territorial en date du 8 décembre 2022.

VU le Procès-Verbal du Comité Social Territorial, en date du 28 avril 2023, approuvant le règlement intérieur à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'APPROUVER le règlement intérieur du CST de la Ville de Roquefort-La Bédoule.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 6 décembre 2023.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20231207-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-12-2023

Publication le : 07-12-2023



Le Maire,

Marc DEL GRAZIA